

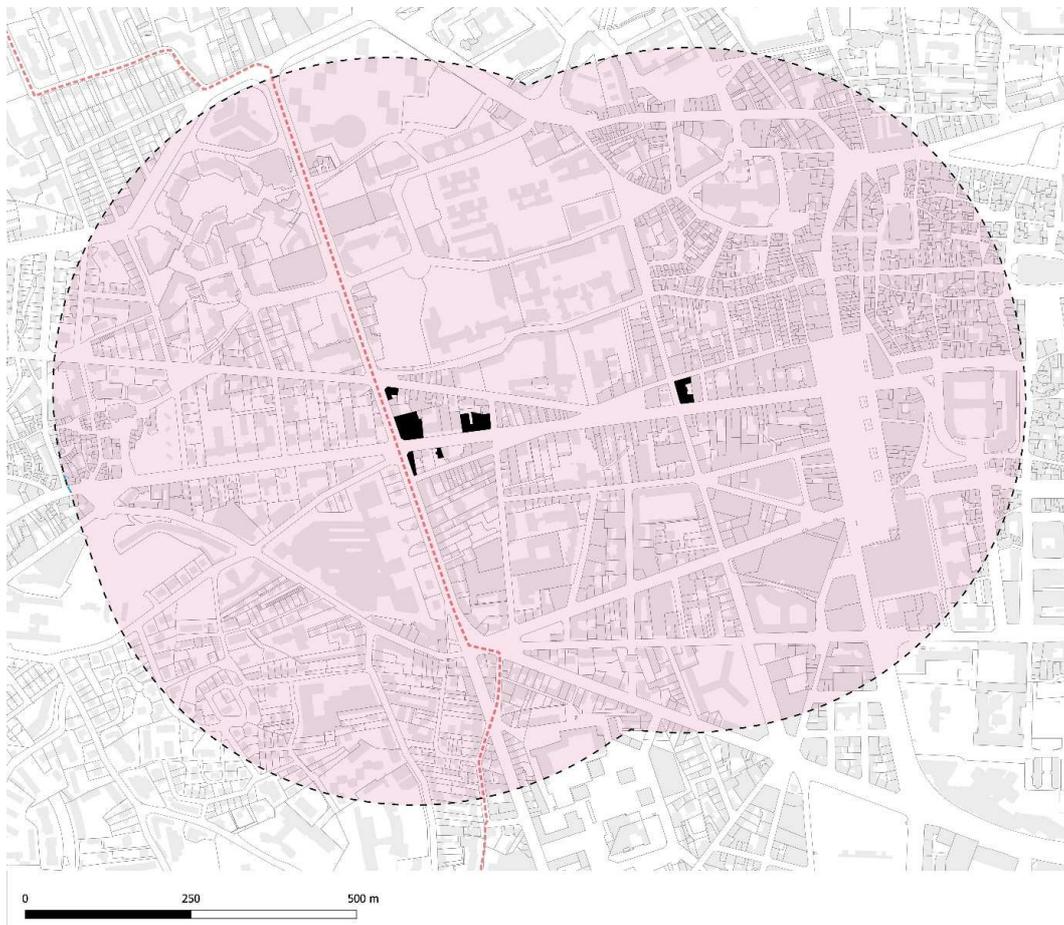
Direction de l'Urbanisme  
Service Etudes et Programmation Urbaine

## ANNEXE : Présentation des 13 PDA proposés

- BLATIN
- BUTTE DE CLERMONT
- CATHEDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION
- CHAPELLE DU COUVENT DE BEAUREPAIRE
- FONTGIEVE- SAINT-ALYRE
- QUARTIER DE LA GARE
- HOTEL-DIEU- BALLAINVILLIERS
- JAUDE
- JEANNE D'ARC- COURS SABLON
- LES CARMES
- MUR DES SARRASINS
- BASILIQUE NOTRE-DAME-DU-PORT
- PREFECTURE- CHAPELLE DES CORDELIERS

## 1. PDA – CLERMONT-FERRAND – BLATIN

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



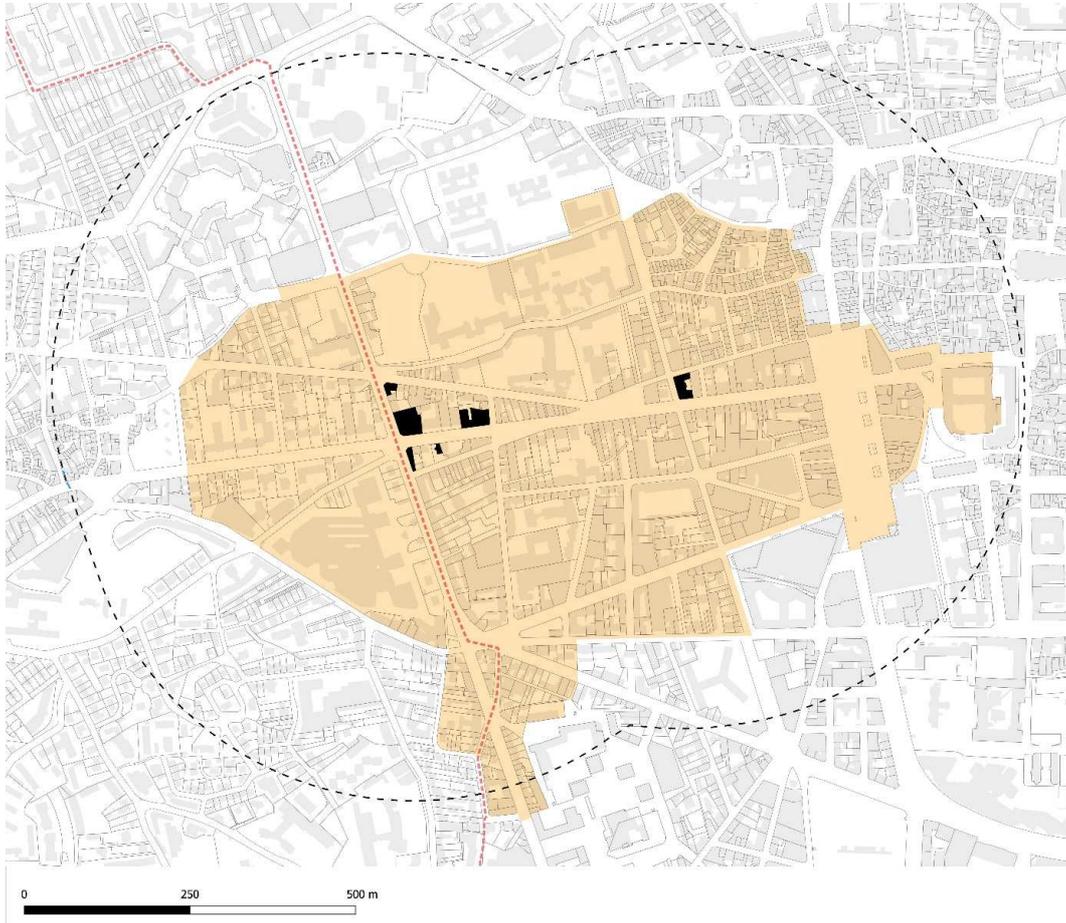
### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre de protection propose un périmètre resserré autour des Monuments historiques et des tissus en cohérence avec les Monuments historiques et leurs époques de construction. Le périmètre est alors délimité selon les modalités suivantes :

- Au **nord**, elle est constituée par la rue Antoine Menat, les parcelles de l'institution Sainte-Marie, du lycée Amédée Gasquet et du square Amadéo formant les abords de l'immeuble Art nouveau.
- Au **sud**, elle est constituée par les îlots ouvrant sur le boulevard Aristide Briand jusqu'aux rues Jean Maupoint et la place de Regensburg. Cette limite permet de prendre en compte les vues, même partielles, sur les immeubles protégés du boulevard Duclaux.
- Au **sud-est**, elle prend appui sur la rue Eugène Gilbert et l'avenue Julien afin d'intégrer tous les îlots dont le tissu et l'architecture participent à la compréhension de la formation historique du secteur et constituent des abords cohérents. Ainsi l'ensemble du quartier aménagé entre 1850 et 1930 est proposé dans le PDA.
- A l'**est**, elle est constituée par la place de Jaude, limite géographique entre le quartier Blatin et la butte, ainsi que les constructions visibles dans la perspective de la rue Blatin : opéra-théâtre, ensemble des édifices compris entre la place de Jaude, le boulevard Desaix, la rue de la Tour d'Auvergne et la rue d'Assas, ainsi que la Préfecture.

- A l'**ouest**, il est proposé de redessiner le périmètre de protection sur la commune de Chamalières couvrant la Banque de France et les îlots bordant l'avenue de Royat et l'avenue Joseph Claussat afin de prendre en compte les covisibilité et veiller à la qualité des abords directs des immeubles du boulevard Duclaux.

La surface du PDA est donc réduite par rapport aux périmètres automatiques.

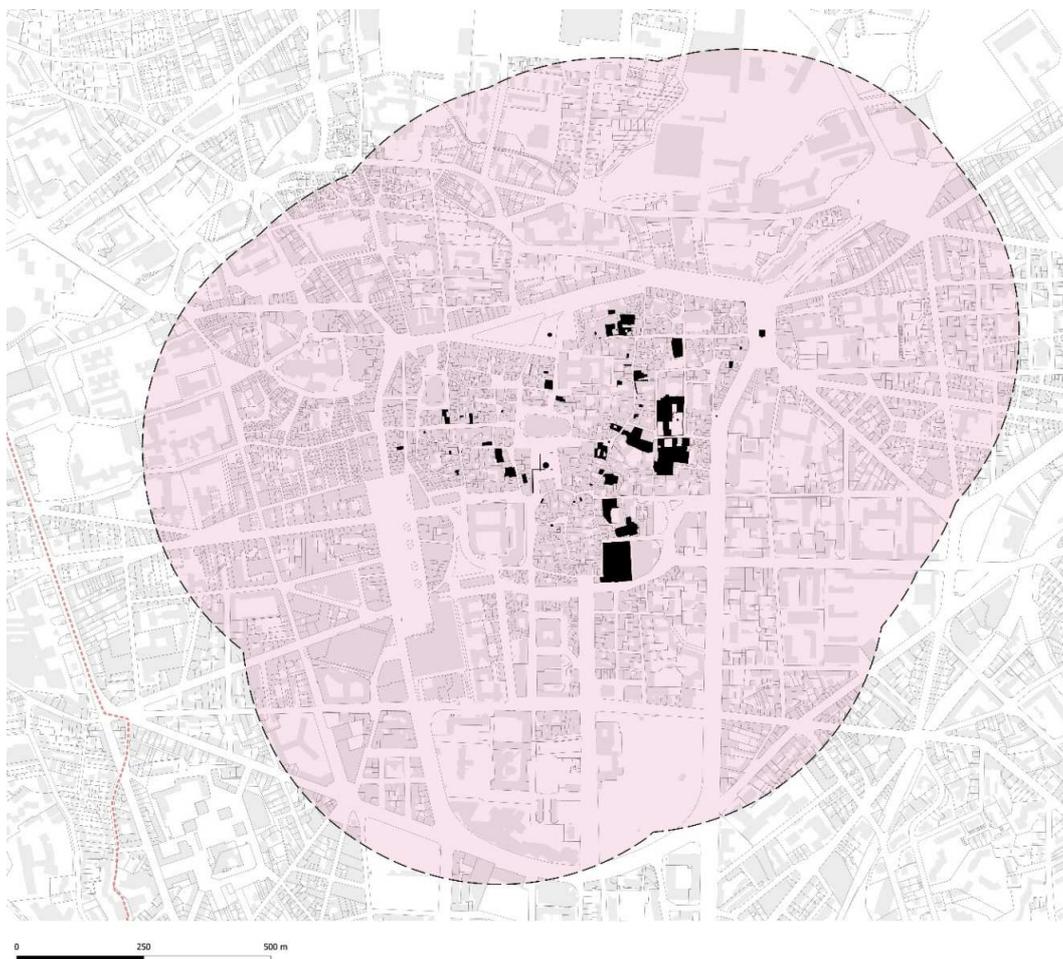


Surface du périmètre actuel : 1 315 347 m<sup>2</sup> soit 131,53 ha.

Surface du périmètre proposé : 595 979 m<sup>2</sup> soit 59,59 ha (soit une réduction de 54,69 %).

## 2. PDA – CLERMONT-FERRAND – BUTTE DE CLERMONT

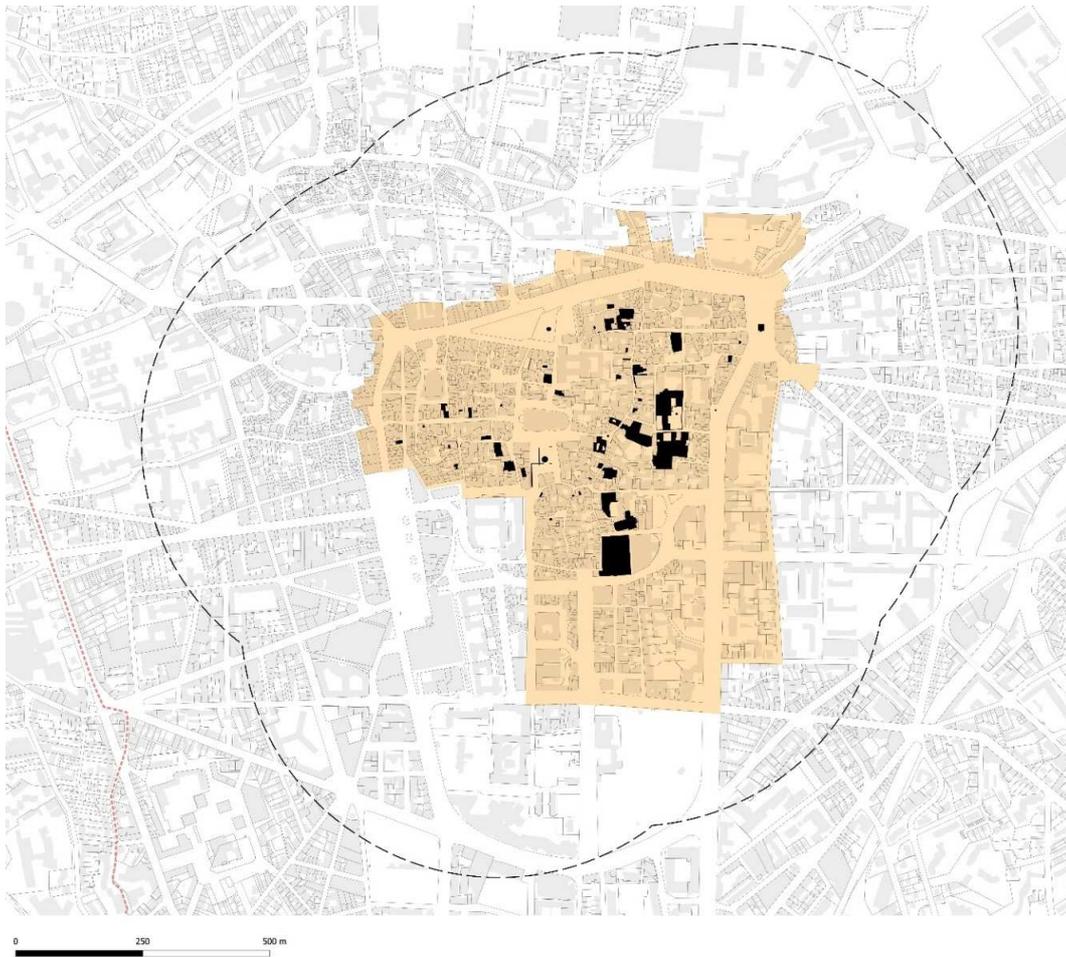
La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre propose ainsi de prendre en compte les îlots qui s'ouvrent sur la rue Montlosier / rue André Moinier, le boulevard Trudaine et le cours Sablon, en raison de la covisibilité directe des immeubles avec les Monuments historiques du nord et de l'est de la butte.

- Au **sud**, le périmètre proposé prend en compte les limites de l'enceinte médiévale et les lotissements aménagés à proximité au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- A l'**ouest** de la butte, afin de protéger les abords de la rue du 11 Novembre, le premier front bâti du côté ouest de l'avenue des Etats-Unis est intégré au PDA.

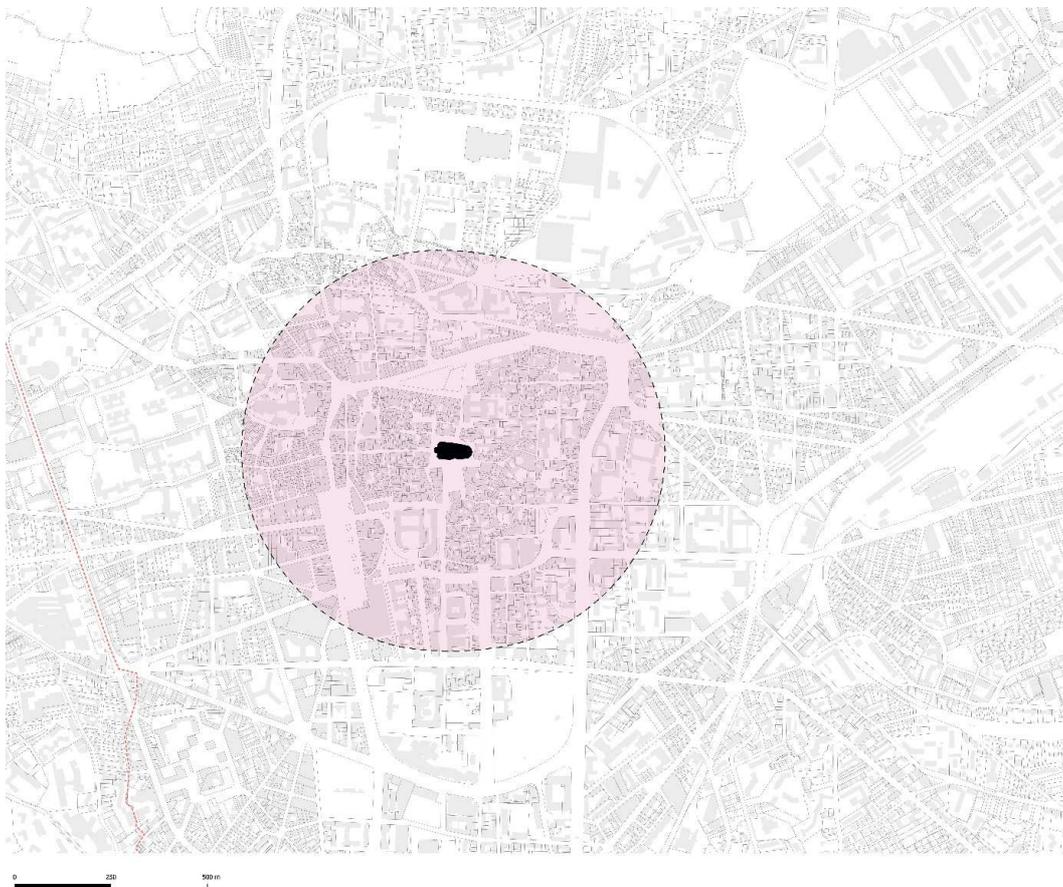


Surface du périmètre actuel : **2 107 009 m<sup>2</sup> soit 210,7 ha.**

Surface du périmètre proposé : **577 342 m<sup>2</sup> soit 57,73 ha (soit une réduction de 72,6 %).**

### 3. PDA – CLERMONT-FERRAND – CATHEDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

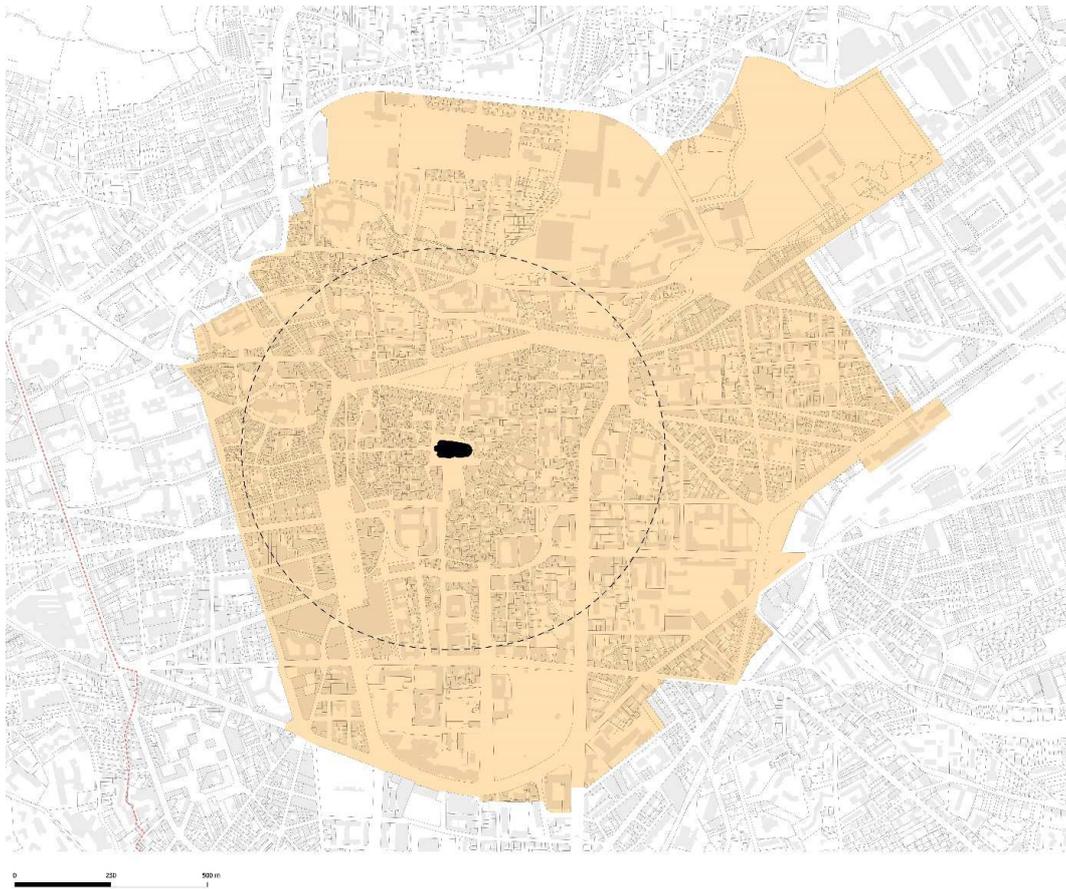
La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



#### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Sans reprendre totalement les limites du Site patrimonial remarquable (SPR) de Clermont centre, le périmètre propose de prendre en compte :

- L'ensemble de l'ancien bourg de Saint-Alyre au **nord** - jusqu'au boulevard Lavoisier.
- L'entièreté du cimetière des Carmes et de la place du 1<sup>er</sup> Mai (ces limites se superposent avec celle de la zone tampon Unesco de Notre-Dame-du-Port).
- La totalité du quartier de la gare.
- Au **sud-est**, la limite est proposée sur le boulevard Côte-Blatin.
- Au **sud**, le périmètre automatique s'inscrit sur le boulevard Jean Jaurès, le tissu au-delà de l'Hôtel-Dieu et du Jardin Lecoq étant très hétérogène.
- A l'**ouest**, sur la base de la cohérence des tissus, de l'urbanisme et des architectures, la limite est proposée sur la rue Bonnabaud.

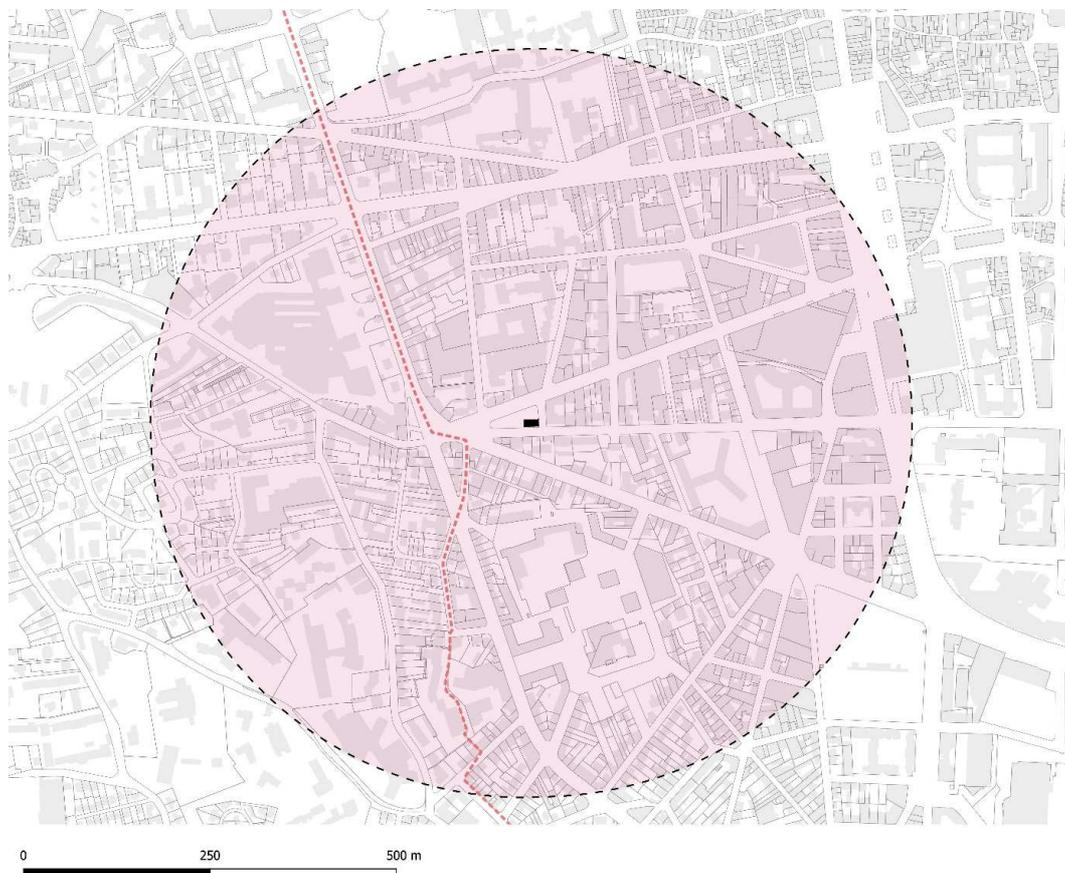


Surface du périmètre actuel : **785 398 m<sup>2</sup> soit 78,53 ha.**

Surface du périmètre proposé : **2 561 981 m<sup>2</sup> soit 256,19 ha (soit une augmentation de 226,2 %).**

#### 4. PDA – CLERMONT-FERRAND – CHAPELLE DU COUVENT DE BEAUREPAIRE

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



#### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

La chapelle dans le tissu urbain actuel s'affiche comme un édifice à part entière. Ses abords directs ne présentent pas de cohérence avec son époque de constructions ou son usage initial. L'édifice demeure par ailleurs imperceptible dans le lointain et ne bénéficie que de vues directes et assez courtes.

Aussi, le périmètre proposé s'appuie principalement sur ces vues et sur ce qui forme son écrin urbain. L'ensemble des édifices en covisibilité directe sont proposés dans le PDA. Le périmètre est alors délimité selon les modalités suivantes :

- Sur la commune de **Chamalières** :
  - l'ensemble de la parcelle de la Banque de France et celles incluses dans l'îlot formé par l'avenue Pasteur, le boulevard Duclaux et l'avenue de Montjoly.
  - les parcelles de l'îlot formé par le boulevard Pasteur, le boulevard Aristide Briand et la rue Gourgouillon.
- Sur la commune de **Clermont-Ferrand** :
  - les parcelles adressées sur le boulevard Pasteur (n° 45 à 61), îlot formé par les rues Gourgouillon, Fabert et le boulevard Pasteur.
  - l'ensemble des parcelles des îlots limités par le boulevard Pasteur, la rue Emmanuel Chabrier et la rue Eugène Gilbert et la rue Colbert, la rue Beaumarchais et l'avenue Julien.
  - les parcelles ouvertes sur l'avenue Julien (n° 42 à 64).

La surface du PDA est donc fortement réduite par rapport aux périmètres automatiques.

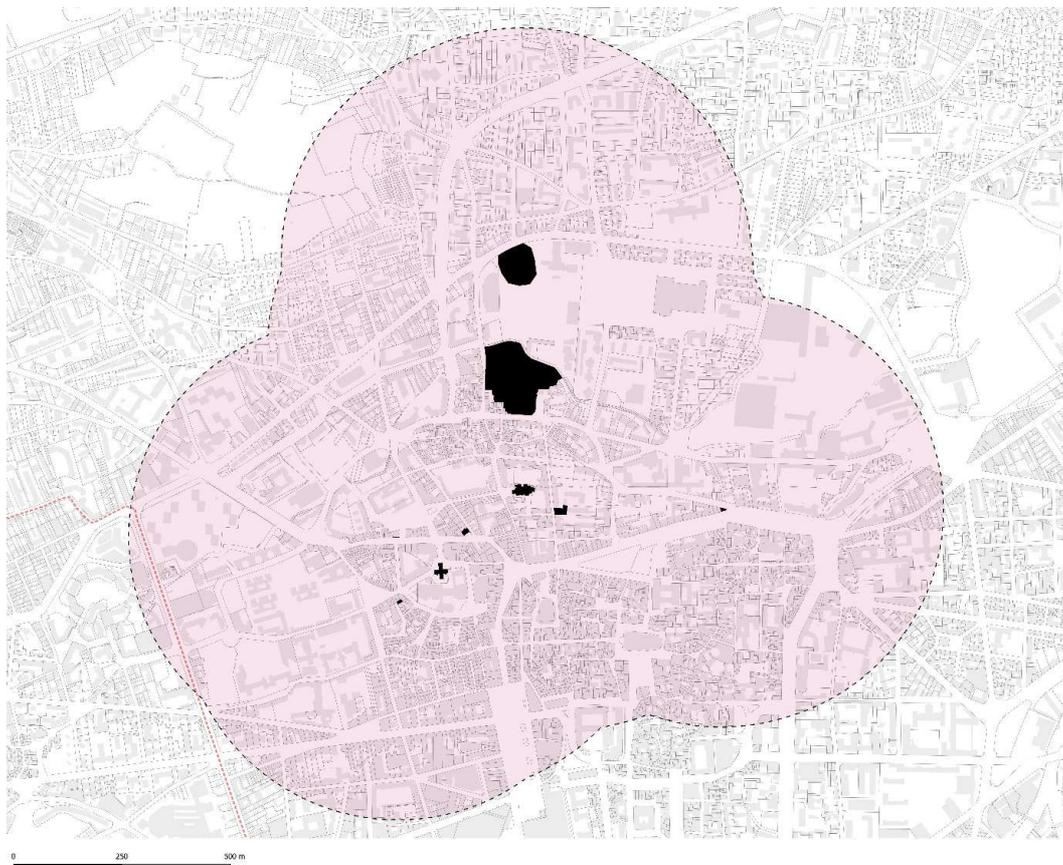


Surface du périmètre actuel : 785 398 m<sup>2</sup> soit 78,5 ha.

Surface du périmètre proposé : 92 303 m<sup>2</sup> soit 9,2 ha (soit une réduction de 88,28 %).

## 5. PDA – CLERMONT-FERRAND – FONTGIEVE – SAINT-ALYRE

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.

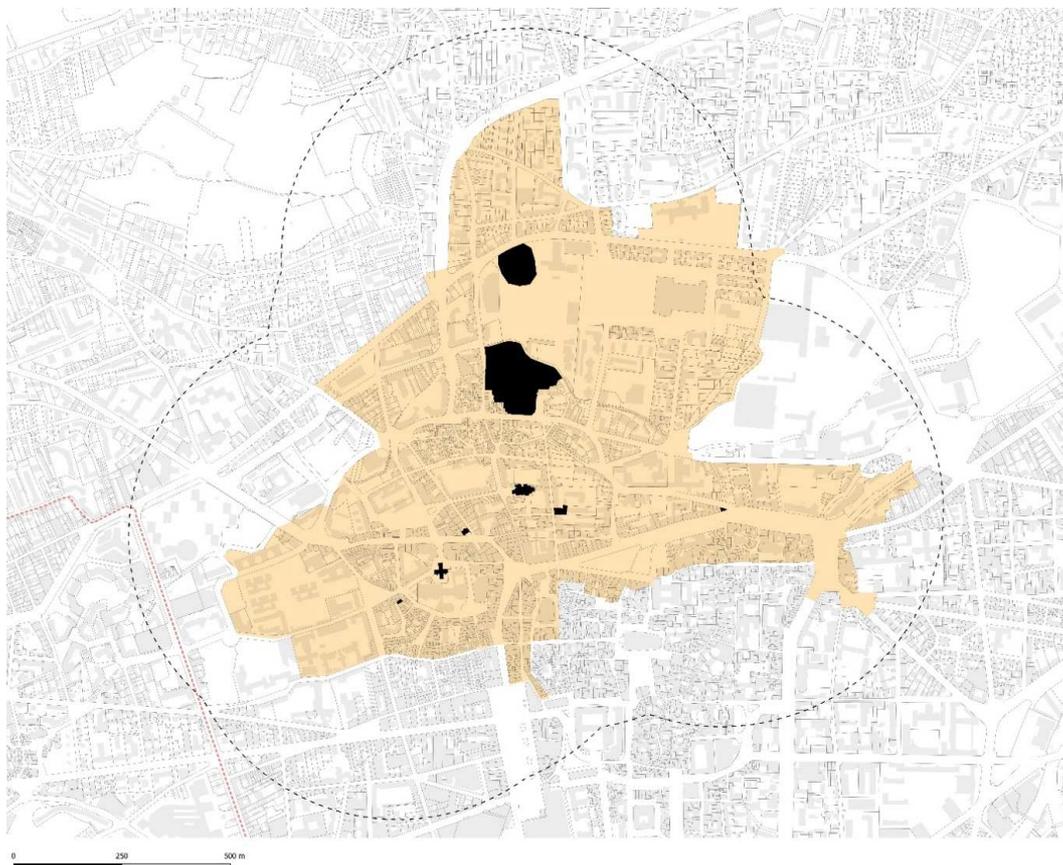


### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre de protection propose un périmètre resserré autour des Monuments historiques et des tissus en cohérence avec les Monuments historiques et leurs époques de construction. Le périmètre est ainsi délimité selon les modalités suivantes :

- Au **nord**, autour de Saint-Alyre :
  - L'ensemble de l'abbaye de Saint-Alyre dans ses murs et du bourg historique est pris en compte.
  - Les îlots de pavillonnaires au nord du calvaire compris entre le boulevard Lavoisier, la départementale 69 (boulevard Maurice Pourchon et Gordon Bennett) et la rue de Beaupeyras à proximité directe de l'abbaye, de son parc, du calvaire et bénéficiant de perspectives directes dans l'axe des rues sur le monument protégé sont inclus dans le PDA.
  - L'ensemble de la parcelle de la « maison des Champs Fleuris », ancien couvent dont le jardin d'une grande qualité paysagère, est en covisibilité avec le calvaire, est également proposé dans le PDA.
- A l'**est** :
  - L'ensemble de la place des Bughes et ce qui forme ses abords à savoir la Maison des Sports et les lotissements de maisons de ville et ouvrières qui forment l'écrin urbain de l'abbaye sur son flanc est.
  - Le périmètre est étendu jusqu'à la place Delille et aux îlots de la butte bordant le nord de la rue Montlosier afin de prendre en compte l'ensemble des vues qui existent sur l'immeuble Art Déco, la Cité Vaudoit et Sainte-Eutrope. Ce choix permet également d'assurer des abords en cohérence avec les tissus et architectures du XIXe et début du XXe siècles.

- Au **sud** :
  - Les îlots bordant les voies offrant des vues sur les différents monuments sont proposés dans le périmètre. Les limites sont fixées sur des voies afin de faciliter leur lecture.
  - Les vues lointaines sur le clocher de Saint-Eutrope nous invitent à prendre en compte l'ensemble du lotissement bâti autour de la rue du 11 Novembre.
- A l'**ouest** :
  - Le périmètre est étendu jusqu'aux parcelles de l'institution Sainte-Marie et à la rue Amadéo afin de prendre en compte les perspectives existantes sur la chapelle de l'Hôpital général.

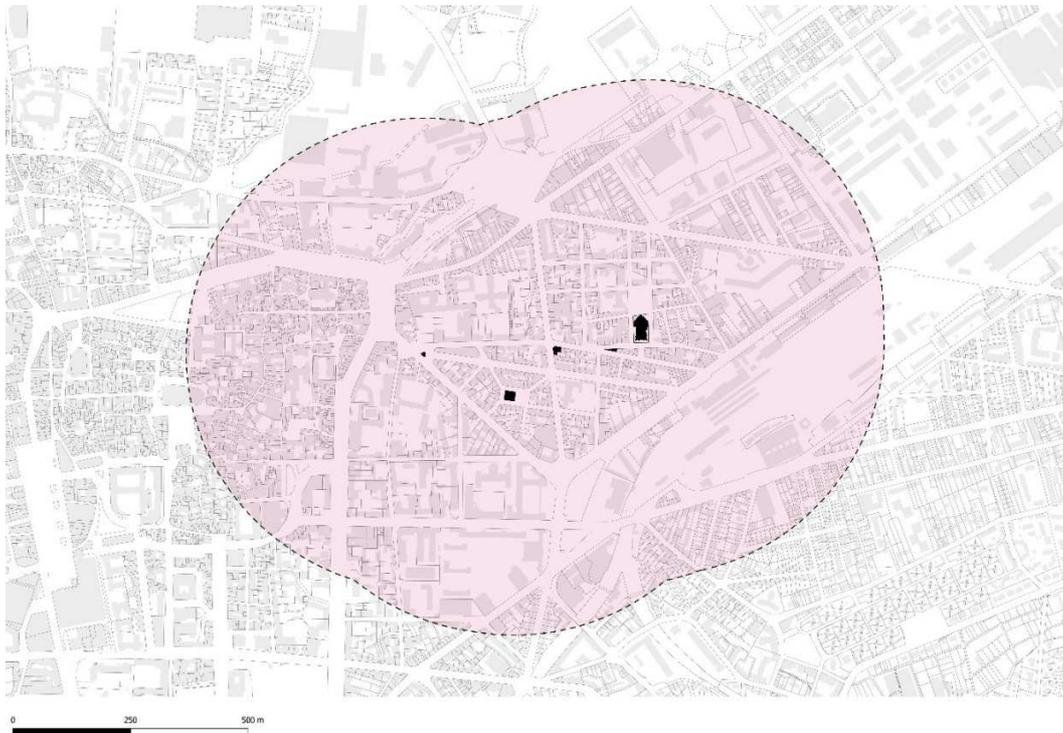


Surface du périmètre actuel : 2 345 207 m<sup>2</sup> soit 234,5 ha.

Surface du périmètre proposé : 1 029 044 m<sup>2</sup> soit 102 ha (soit une réduction de 56,12 %).

## 6. PDA – CLERMONT-FERRAND – QUARTIER DE LA GARE

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.

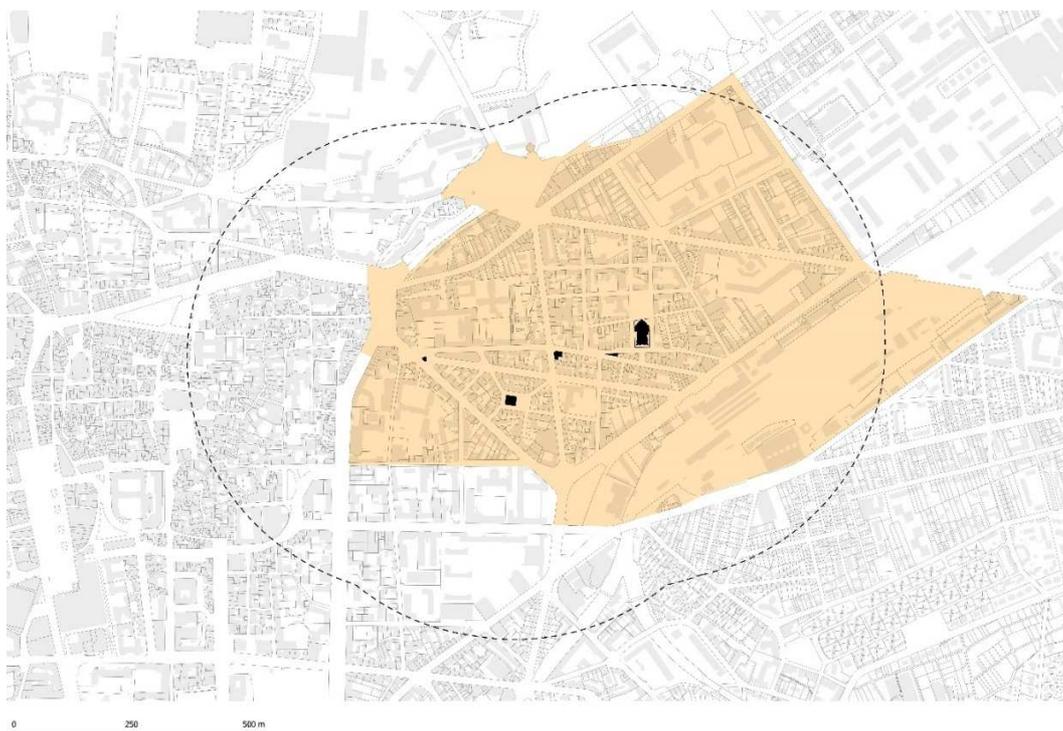


### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le PDA porte sur le quartier de la gare tel qu'il fût projeté au milieu du XIXe siècle, légèrement élargi en raison des vues lointaines qui existent sur l'église Saint-Joseph et la position de rotule entre deux quartiers du Monument aux morts de la place Salford. Le périmètre est ainsi délimité selon les modalités suivantes :

- Au **nord**, la limite du PDA est fixée sur :
  - le viaduc de l'avenue Georges Couthon, infrastructure qui marque la frontière entre le quartier de la gare et des Carmes.
  - la place des Carmes dans sa totalité, ainsi que la chapelle des Carmes Déchaux, sur lesquelles de longues perspectives se dégagent depuis l'avenue d'Italie et une covisibilité avec la villa Giraudon.
  - et comprend l'ensemble de l'îlot EDF (Enedis) qui marque une rupture dans le tissu urbain.
- A l'**est** :
  - Le périmètre s'appuie sur la rue Niel, voie qui marque une rupture entre un tissu mêlant architecture domestique et d'activités et les très grandes parcelles militaires et la Cité administrative.
  - Le franchissement des voies ferrées de l'avenue Edouard Michelin, infrastructure qui masque au-delà les vues sur les différents Monuments historiques et marque le fond de perspective de la gare.
- Au **sud** :
  - Le PDA intègre l'ensemble des voies ferrées situées à l'arrière de la gare, ces ouvrages d'infrastructure forment la limite du quartier de la gare et l'arrière-plan des voies du secteur.
- A l'**ouest** :
  - Le périmètre ne prend pas en compte le lycée Jeanne d'Arc, Monument historique, qui fixe la limite entre le quartier de la gare et le quartier Sablon.
  - Le périmètre inclut cependant les îlots bordant l'avenue de Grande-Bretagne, voie percée à

l'occasion de l'urbanisation du quartier de la gare dans la seconde moitié du XIXe siècle.

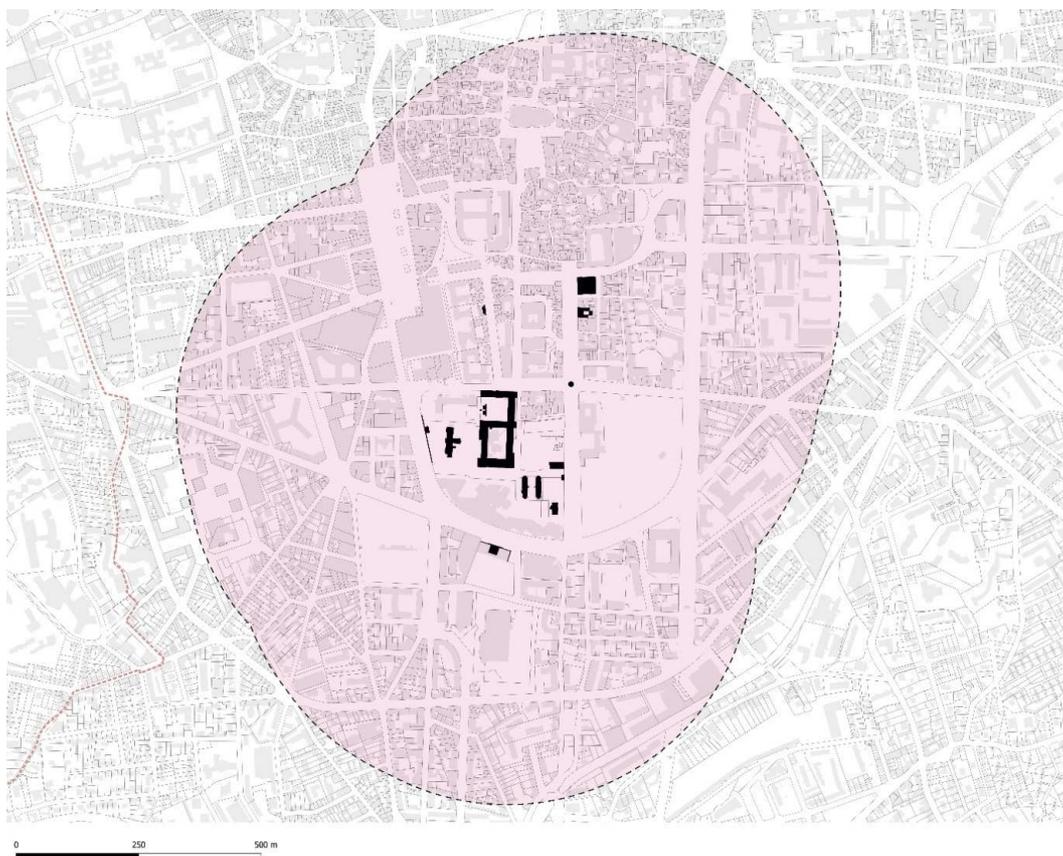


Surface du périmètre actuel : **1 363 907 m<sup>2</sup>** soit **136,39 ha**.

Surface du périmètre proposé : **771 111 m<sup>2</sup>** soit **77,11 ha** (soit une réduction de **43,46 %**).

## 7. PDA – CLERMONT-FERRAND – HOTEL-DIEU – BALLAINVILLIERS

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



### Proposition de périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre de protection propose un périmètre bien plus resserré autour des Monuments historiques. Les monuments ayant été bâtis à des époques diverses et les quartiers les bordant présentant des formes urbaines très hétérogènes, le périmètre proposé prend en compte les vues et les îlots situés en covisibilité avec les différents Monuments historiques.

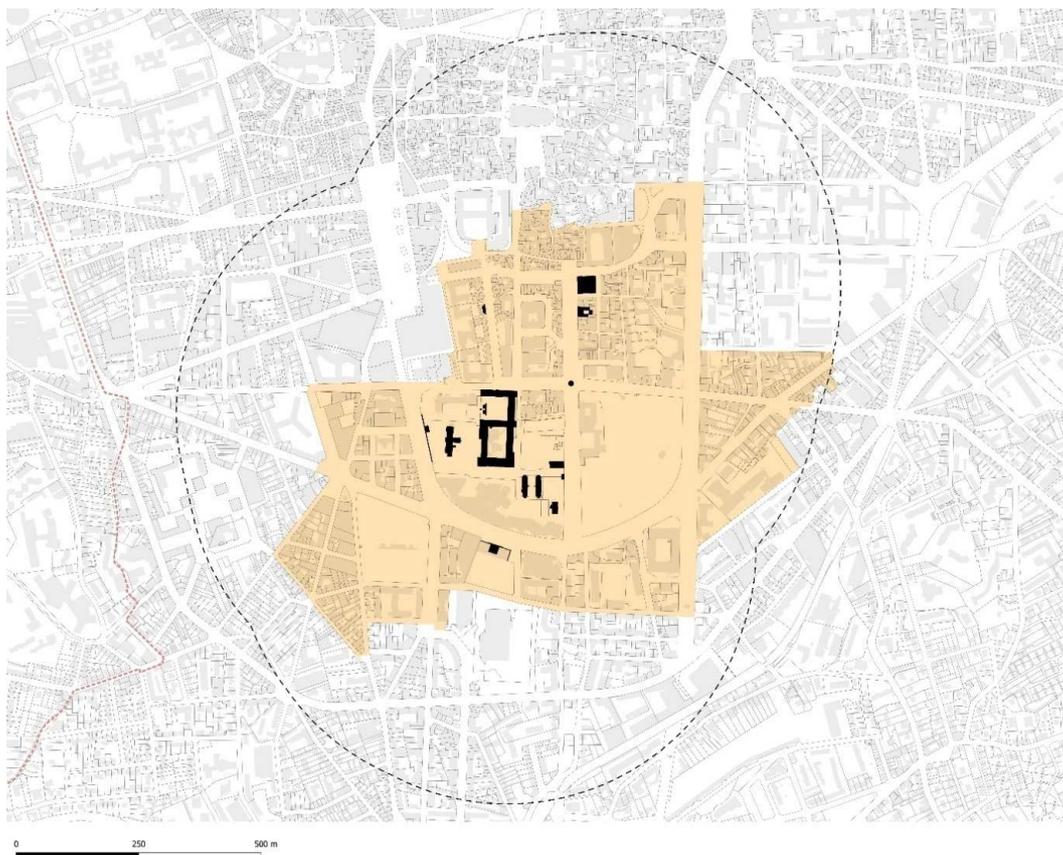
Le périmètre est délimité selon les modalités suivantes :

- **Au nord :**
  - Sur la place et la rue de la Treille, la rue Forsan, afin de prendre en compte l'ensemble des îlots en covisibilité avec la Halle aux blés.
  - Sur la rue Neuve des Carmes, en intégrant le Conservatoire mais également la place Michel de l'Hospital, écrin de la Halle aux Blés.
- **A l'est :**
  - Le périmètre s'étend jusqu'au boulevard Trudaine jusqu'à la rue d'Amboise, puis intègre le cours Sablon jusqu'à l'avenue des Paulines, la topographie mettant en valeur les longues perspectives sur la fontaine de la Pyramide dans ce secteur.
  - Les parcelles de la rive est de l'avenue des Paulines sont intégrées dans le PDA (parcelles en covisibilité avec la fontaine de la Pyramide et l'Hôtel-Dieu).
- **Au sud :**
  - Le long du boulevard Pasteur, l'ensemble des parcelles supportant des universités est intégré, ce choix permettant une cohérence de traitement des abords de l'Hôtel-Dieu et s'appuie sur

l'histoire de l'aménagement du secteur.

- Les îlots qui bordent la place des Salins sont également proposés dans le PDA, avec des vues lointaines sur l'Hôtel-Dieu.
- A l'ouest :
  - Le périmètre intègre le lotissement bâti autour de l'école professionnelle (aujourd'hui CPAM), quartier qui présente une grande cohérence architecturale et urbaine en confrontation directe avec l'ancienne polyclinique.

Le périmètre ainsi proposé tend à réduire la protection sur la butte, les quartiers de Jaude et des Salins. A l'est, le PDA proposé déborde du périmètre automatique (sur l'avenue des Paulines) afin de prendre en compte l'intégralité de l'îlot compris entre l'avenue des Paulines, l'avenue d'Amboise et la rue Paul Collomp.

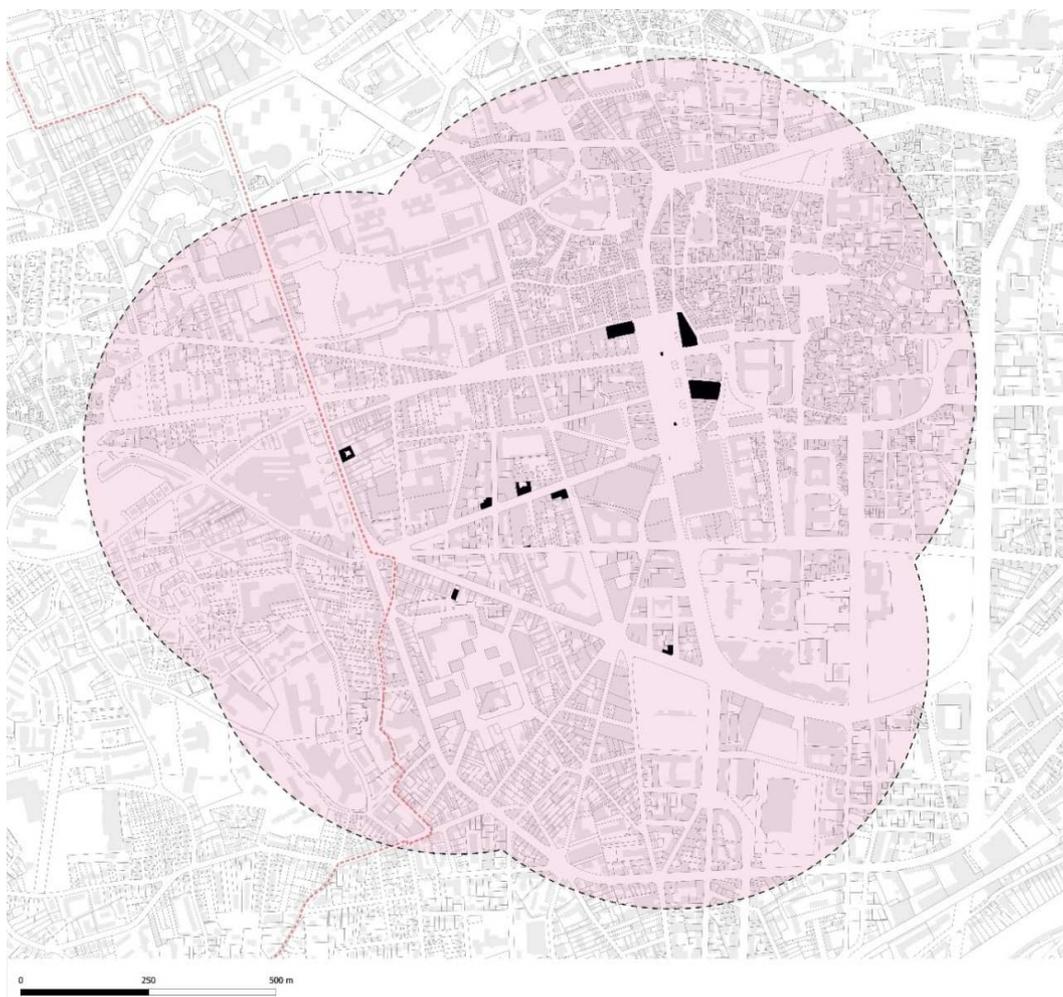


Surface du périmètre actuel : **1 823 475 m<sup>2</sup> soit 182,3 ha.**

Surface du périmètre proposé : **630 205 m<sup>2</sup> soit 63 ha (soit une réduction de 65,44 %).**

## 8. PDA – CLERMONT-FERRAND – HOTEL-DIEU – JAUDE

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Pour les monuments adressés sur la place de Jaude, les vues lointaines et les covisibilités avec les édifices ont permis de définir le tracé nord, nord/est et nord/ouest du PDA.

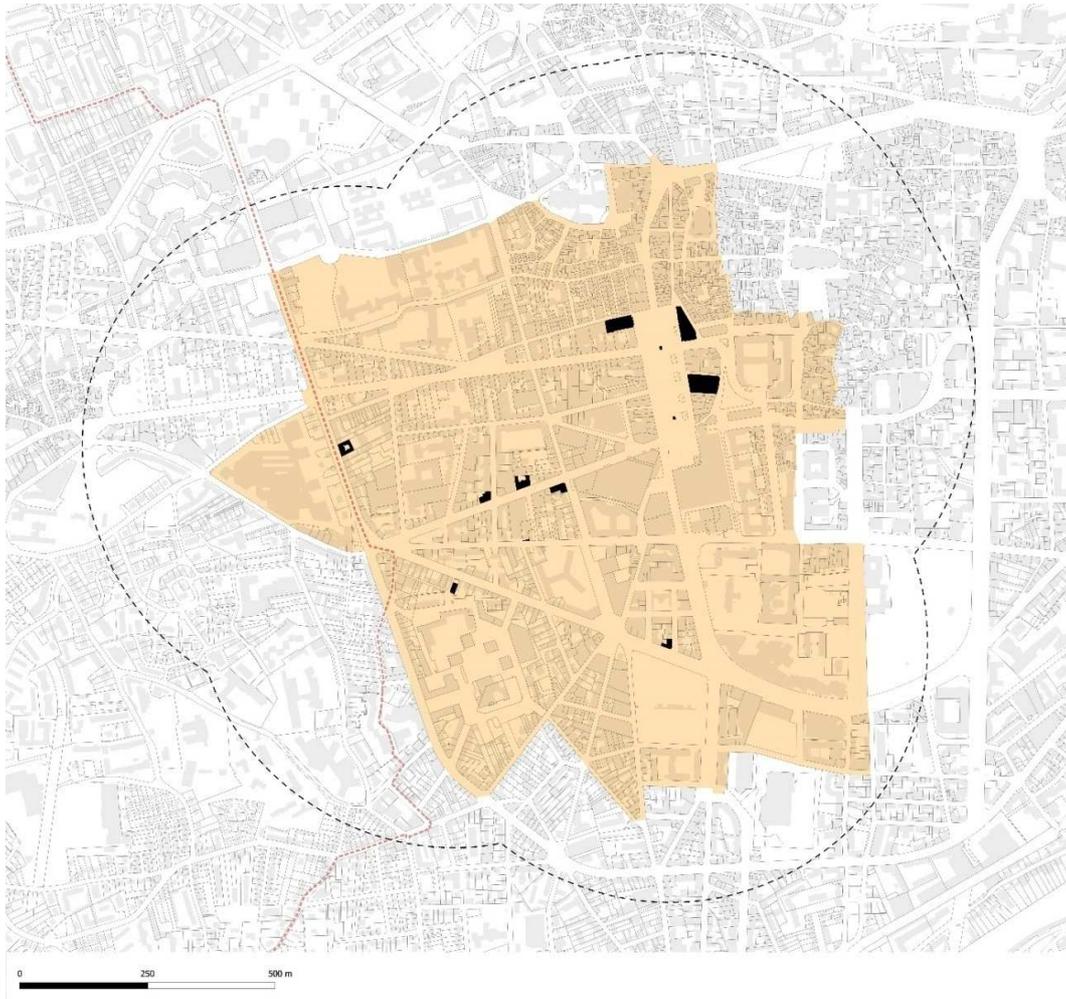
Les vues sur le dôme de Saint-Pierre-les-Minimes, visible depuis le lointain et notamment depuis les rues des Vieillards et de l'Ange, fixent la limite nord et nord/est.

Le périmètre est donc délimité selon les modalités suivantes :

- Au **nord** :
  - La limite est fixée sur la place Gaillard avec laquelle la place de Jaude entretient une relation visuelle.
  - L'ensemble des îlots bordant l'avenue des Etats-Unis afin de prendre en compte les vues sur les deux statues de la place de Jaude.
- A l'**est** :
  - La limite est fixée sur la place Saint-Pierre et les rues Ancien Poids de Ville et des Gras, s'appuyant sur la topographie et la déclivité qui forme l'arrière-plan du théâtre.

- Les vues directes qui se dégagent sur le théâtre, la place de Jaude et l'église Saint-Pierre depuis la place Royale amènent le périmètre de protection jusqu'à la rue de la Treille.
- La rue du Maréchal de Lattre forme un tronçon de la limite est avec les grands immeubles de l'opération du Fond de Jaude, qui marquent une rupture entre deux tissus/deux quartiers : Jaude et Saint-Eloy.
- L'ensemble de l'îlot historique de l'Hôtel-Dieu est intégré au PDA, les édifices étant en covisibilité de l'immeuble Dalemas, notamment depuis la place des Salins.
- Au **sud** :
  - La largeur du boulevard Pasteur au sud entraîne des vues assez larges sur l'immeuble Dalemas, ainsi le périmètre est dans ce secteur resserré en prenant appui sur les covisibilités existantes. Il inclut ainsi les îlots bordant la place des Salins, mais aussi l'ensemble des voies depuis lesquelles des vues existent sur l'immeuble Dalemas, la limite est ainsi fixée sur les rues Kessler, Abbé de l'Épée, de la rue Barillot Veuve Coupelon, du Mont Mouchet, des Salins et porte jusqu'au boulevard Aristide Briand.
  - Afin de préserver les abords directs de l'atelier d'Auguste Bernardin, il est proposé d'intégrer l'ensemble autour de la place de Regensburg, le parcellaire nécessite de prendre les îlots compris entre la rue des Salins, les boulevards Aristide Briand et Pasteur.
- A l'**ouest**, le périmètre proposé porte au-delà de la limite communale, sur la commune de Chamalières. Les vues et la composition sur le boulevard Duclaux amènent à intégrer au PDA :
  - L'ensemble de la parcelle de la Banque de France et celles incluses dans l'îlot formé par l'avenue Pasteur, le boulevard Duclaux et l'avenue de Montjoly.
  - Les parcelles de l'îlot formé par le boulevard Pasteur, le boulevard Aristide Briand et la rue Gourgouillon.

Le Périmètre délimité des abords, ainsi fixé, regroupe l'ensemble du secteur entre 1850 et 1930 autour des deux axes structurants que sont la rue Blatin et l'avenue Julien. Il permet aussi de prendre en compte la place de Jaude et l'articulation qu'elle opère entre « nouveaux quartiers » et tissu médiéval de la butte.

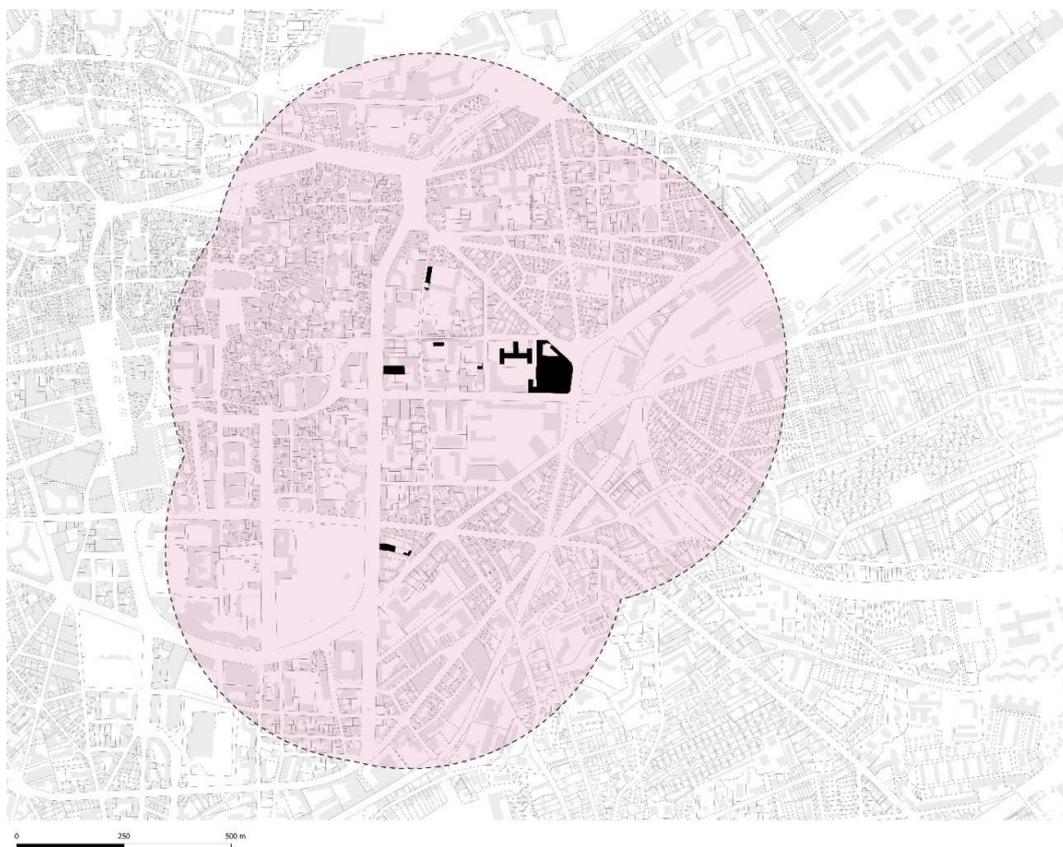


Surface du périmètre actuel : **2 188 201 m<sup>2</sup> soit 218,8 ha.**

Surface du périmètre proposé : **1 062 984 m<sup>2</sup> soit 106 ha (soit une réduction de 51,42 %).**

## 9. PDA – CLERMONT-FERRAND – JEANNE D'ARC – COURS SABLON

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



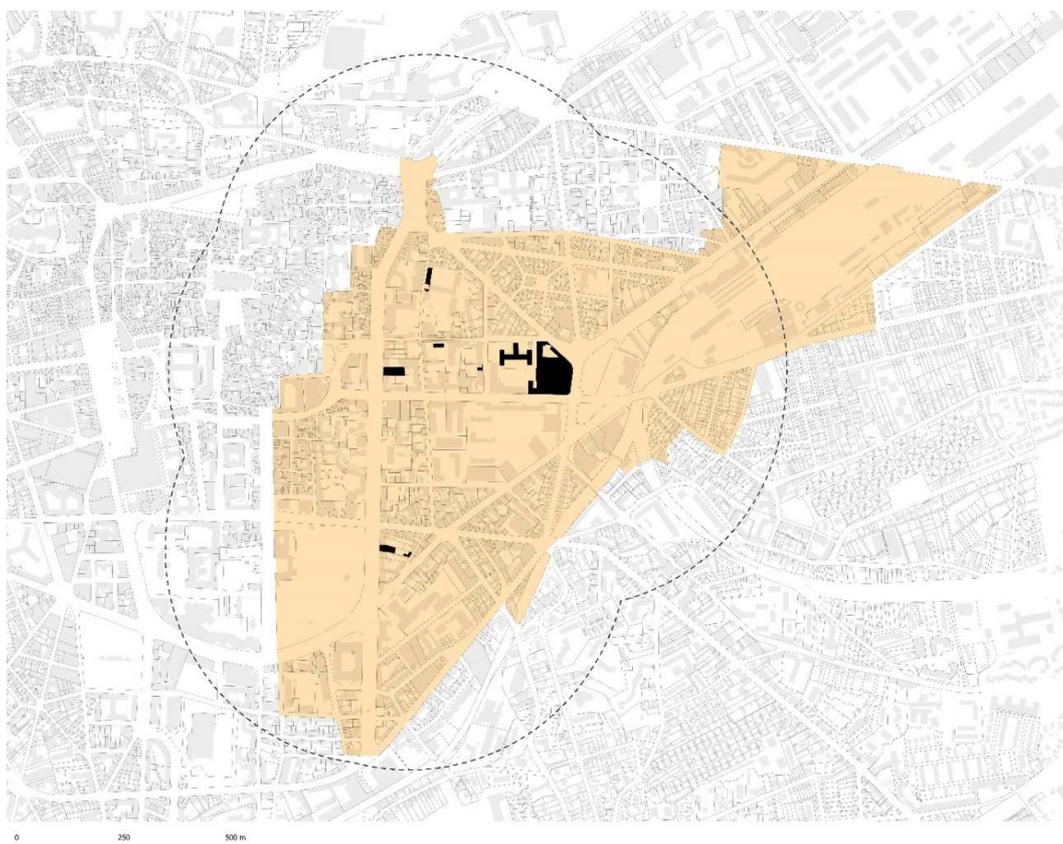
### Proposition de périmètre délimité des abords (PDA) :

Le PDA proposé « déborde » cependant des limites actuelles afin de prendre en compte l'intégralité des parcelles et faciliter à terme l'instruction des dossiers. Le PDA est délimité selon les modalités suivantes :

- Au **nord** :
  - La place Delille et Salford sont intégrées dans leur ensemble, ainsi que les parcelles adressées sur la place Delille sur son flanc est (n°12 à 26). Ces espaces publics constituent l'articulation du quartier Sablon avec le quartier de la gare, la butte et Les Carmes et forme le fond de perspectives du boulevard Trudaine.
  - La limite est fixée sur l'avenue Charras, voie dont la topographie entraîne des vues sur les monuments du secteur, et notamment vers le lycée Jeanne d'Arc.
  - Les parcelles adressées sur l'avenue de l'Union Soviétique, face à la gare (n°49 à 79), voie depuis laquelle se dégage une longue perspective sur le lycée Jeanne d'Arc.
- A l'**est** :
  - Les limites du PDA proposées s'appuient sur les vues lointaines se dégageant sur le lycée Jeanne d'Arc, elles sont ainsi proposées sur la rue Guynemer, la rue Théodore de Banville, la rue Anatole France, la rue de Vertaizon et la rue Clément Ader.
  - La ligne ferroviaire encaissée et les fronts bâtis continus du boulevard Fleury et Côte-Blatin limitent ensuite les vues, aussi le PDA prend ici appui sur ces infrastructures.
- Au **sud** :
  - La limite est fixée sur le fond de perspective du boulevard Sablon, les parcelles des universités et le viaduc Saint-Jacques.

- **A l'ouest :**
  - La rue Vercingétorix et la rue Ballainvilliers marquent la limite ouest, ce choix s'appuie sur le périmètre de covisibilité des Monuments historiques du secteur, les ruptures de tissus, mais aussi la topographie, la rencontre de ces deux voies marquant un point haut.
  - Les îlots qui s'ouvrent sur le cours Sablon ou le boulevard Trudaine sont proposés dans le PDA, la limite prend alors appui sur des voies pour faciliter la lecture du périmètre.

Le PDA proposé s'appuie ainsi sur la notion de quartier. Les îlots se sont constitués dans la seconde moitié du XIXe siècle. Les limites prennent également appui sur les longues perspectives des monuments dont le gabarit marque le paysage urbain.

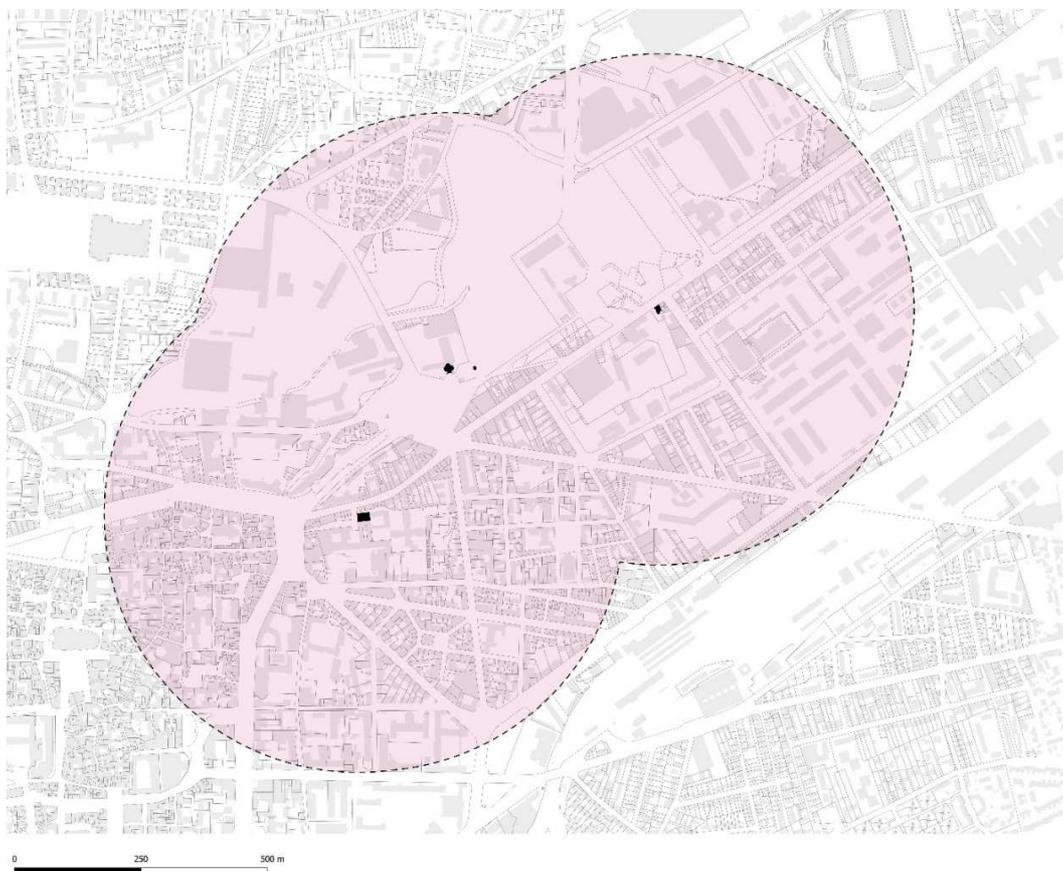


Surface du périmètre actuel : **1 827 747 m<sup>2</sup> soit 182,7 ha.**

Surface du périmètre proposé : **1 558 062 m<sup>2</sup> soit 155,8 ha (soit une réduction de 14,76 %).**

## 10. PDA – CLERMONT-FERRAND – LES CARMES

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.

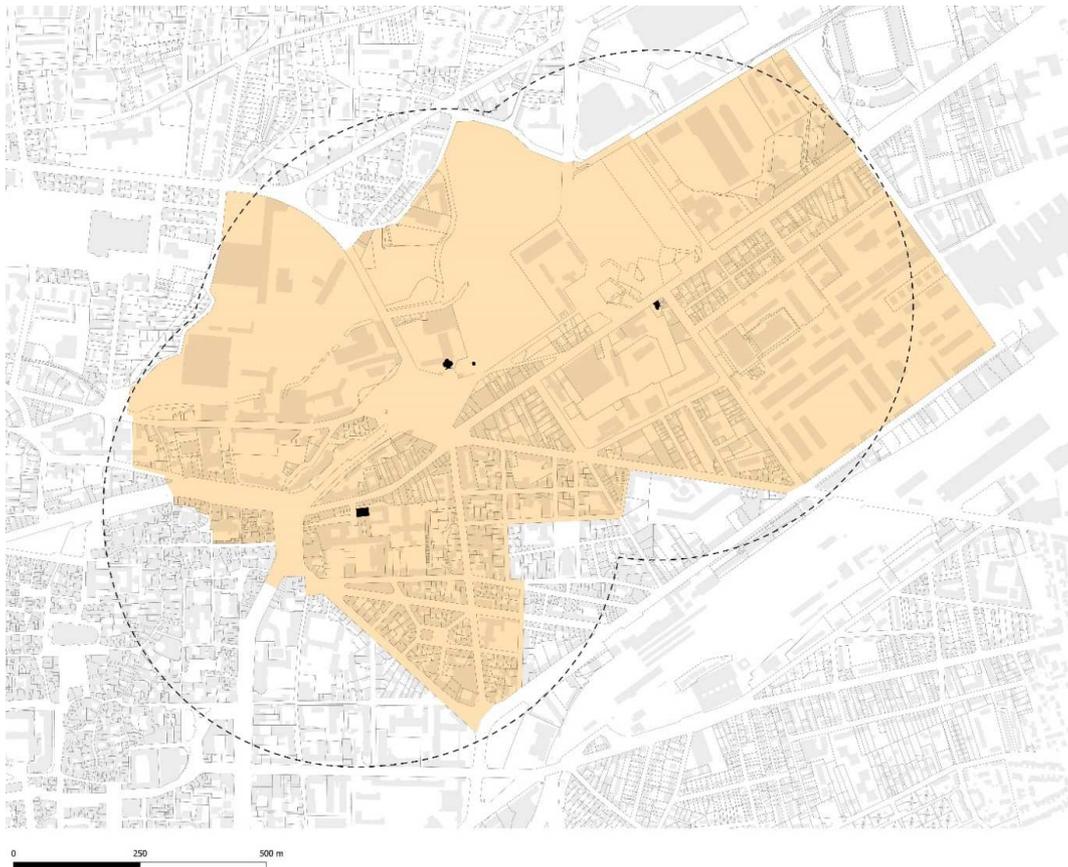


### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre propose ainsi de prendre en compte l'ensemble de la place Delille, une large partie du quartier de la gare, et notamment les îlots bénéficiant de vue sur la chapelle des Carmes, mais également l'ensemble du site Michelin des Carmes. Le périmètre est étendu au **nord** jusqu'au croisement du boulevard Jean-Baptiste Dumas et l'avenue Barbier Daubrée pour couvrir les vues lointaines sur la chapelle des Carmes. L'ensemble du cimetière, lieu d'installation du Monument aux morts, est inclus dans le PDA.

Au-delà de l'avenue de la République, il est proposé, afin de garantir une qualité des abords autour de la Maison de l'Herboristerie, de prendre en compte place du 1er Mai, l'îlot d'activité entre la rue Entre les deux villes et la rue de Cataroux.

Au **sud** de l'avenue de la République, le périmètre prend en compte les grands ensembles d'activités : le site Enedis, la Cité administrative et la caserne du 92<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

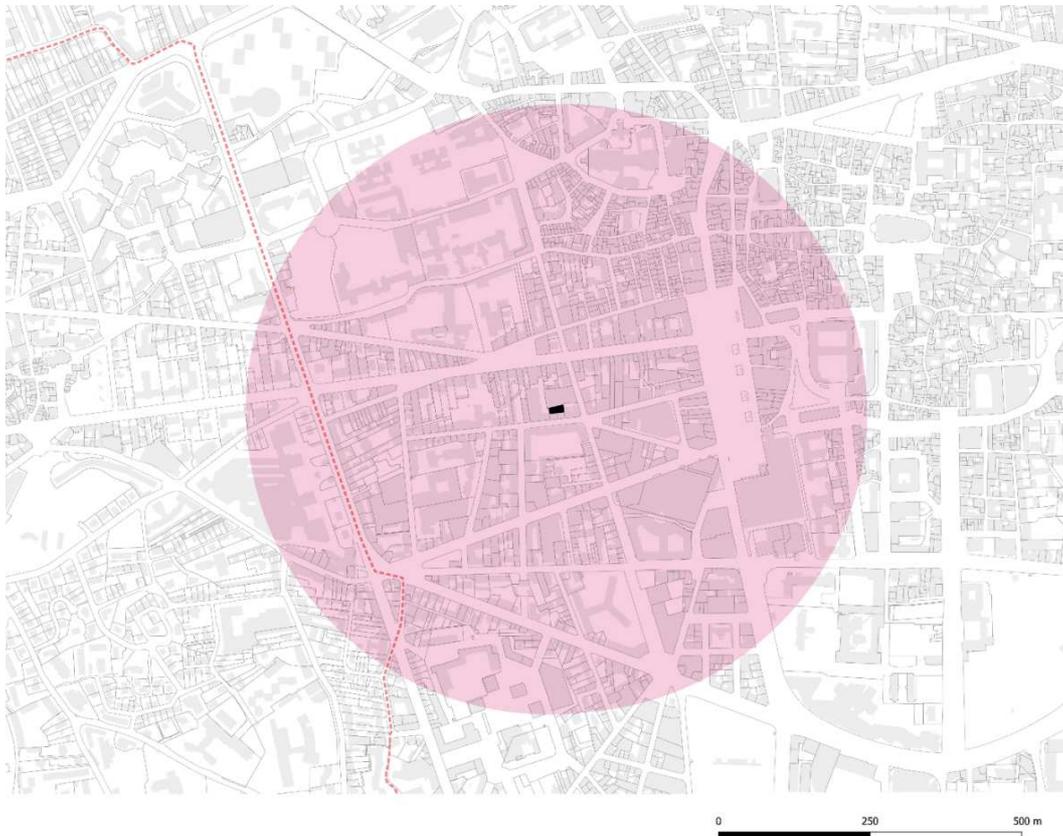


Surface du périmètre actuel : **1 586 511 m<sup>2</sup> soit 158,6 ha.**

Surface du périmètre proposé : **1 161 024 m<sup>2</sup> soit 116,1 ha (soit une réduction de 26,82 %).**

## 11. PDA – CLERMONT-FERRAND – MUR DES SARRASINS

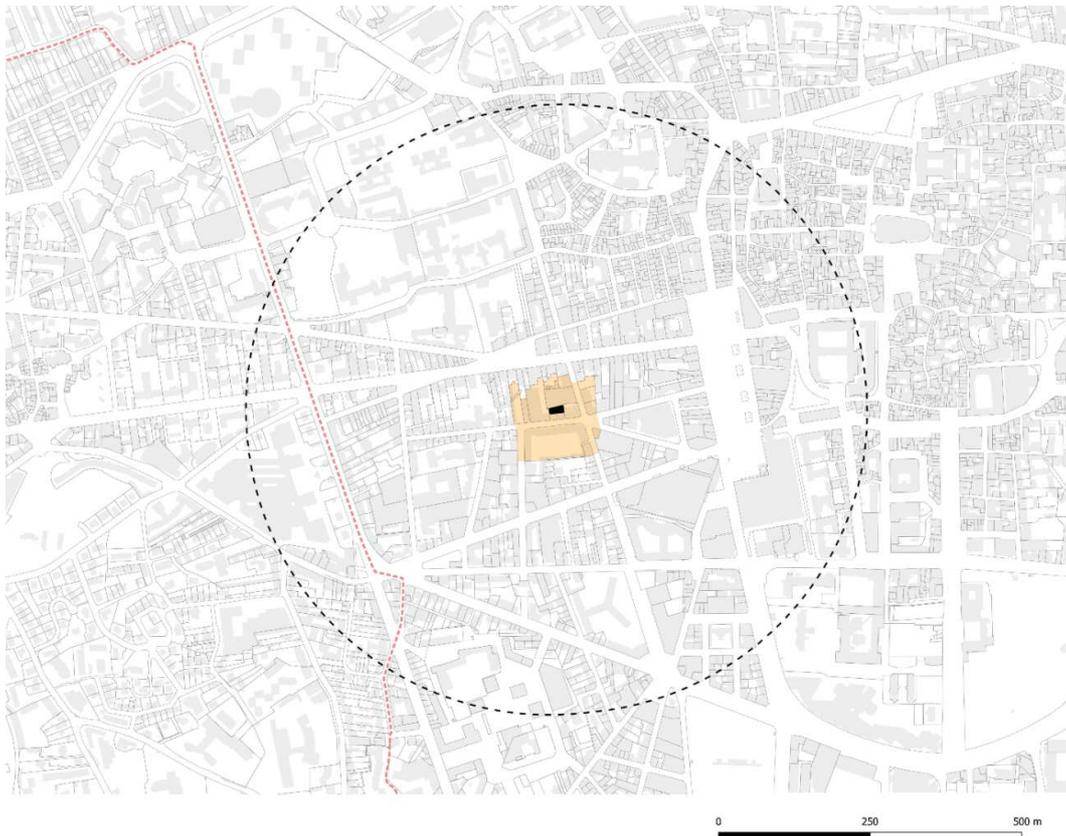
La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre prend appui sur les limites du péribole de l'**édifice gallo-romain** (DARTEVELLE, Hélène, Augustonemetum - Atlas topographique de Clermont-Ferrand).

Le Périmètre délimité des abords proposé correspond aux limites de parcelles extérieures à l'emprise estimée du péribole (temple de Vasso Galate), sauf pour une parcelle située à l'angle nord-ouest.

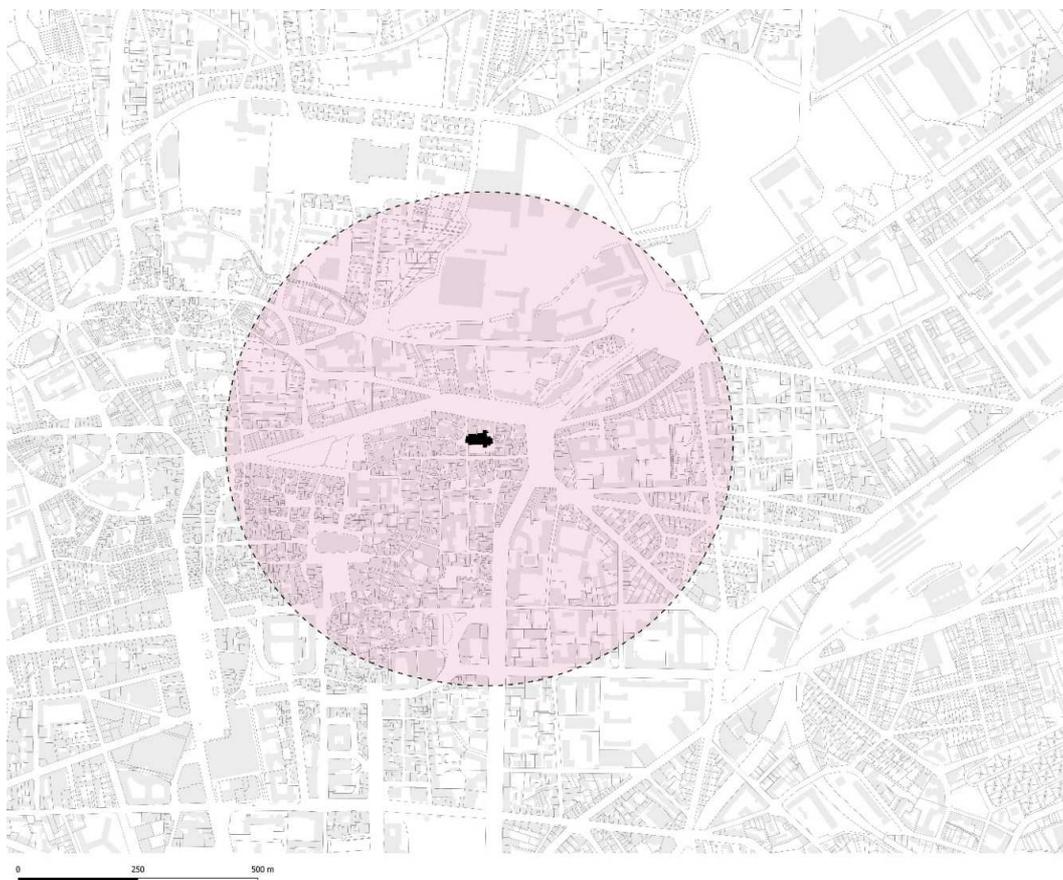


Surface du périmètre actuel : **785 398 m<sup>2</sup> soit 78,5 ha.**

Surface du périmètre proposé : **17 710 m<sup>2</sup> soit 1,7 ha (soit une réduction de 97,83 %).**

## 12. PDA – CLERMONT-FERRAND – EGLISE NOTRE-DAME-DU-PORT

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le Périmètre délimité des abords proposé pour l'église Notre-Dame-du-Port s'appuie sur le périmètre de la **zone tampon UNESCO** défini en 2018.

Le périmètre comprend l'ensemble du centre ancien contenu dans l'enceinte médiévale, qui est l'ensemble historique auquel appartient l'église, qui constitue l'ambiance urbaine de référence (1).

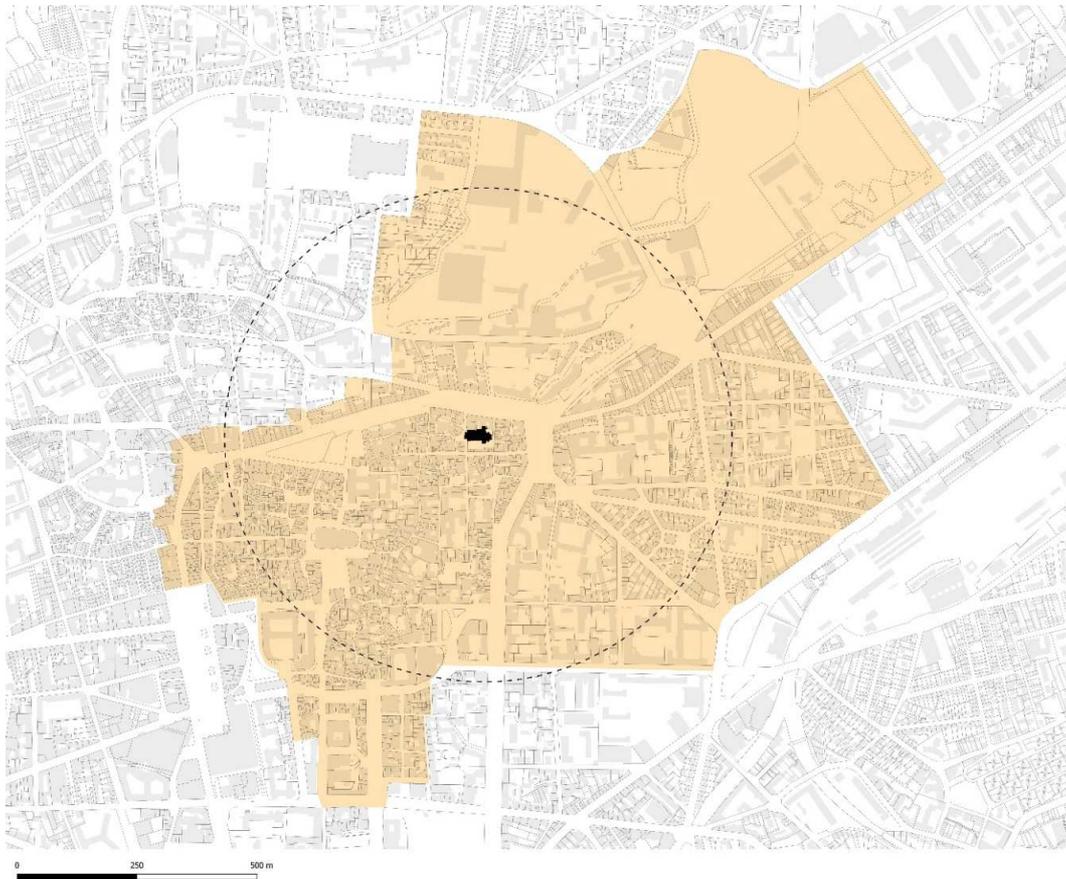
Il comprend également les aménagements de boulevards des XVIIe et XVIIIe siècles liés à la démolition des remparts et à la création de promenades (2).

Il ne retient pas l'ensemble des faubourgs anciens, mais uniquement le quartier lié à l'arrivée du chemin de fer, point d'accès à la ville pour les pèlerinages des périodes récentes, caractérisé par une composition urbaine forte autour d'axes viars qui convergent vers la place Delille et qui comprend de nombreux bâtiments de grande valeur patrimoniale (3).

Il comprend également la partie de l'axe historique depuis Montferrand qui offre des vues sur le monument (4).

Enfin, il intègre la partie de vallée située immédiatement sous Notre-Dame-du-Port (vallée de la Tiretaine), avec une forte covisibilité (5).

Cette proposition consacre ainsi Notre-Dame-du-Port comme joyau de la ville ancienne dans son ensemble, en relation avec un territoire proche lié aux voyages à l'est et lié à la géographie particulière de son site au nord.

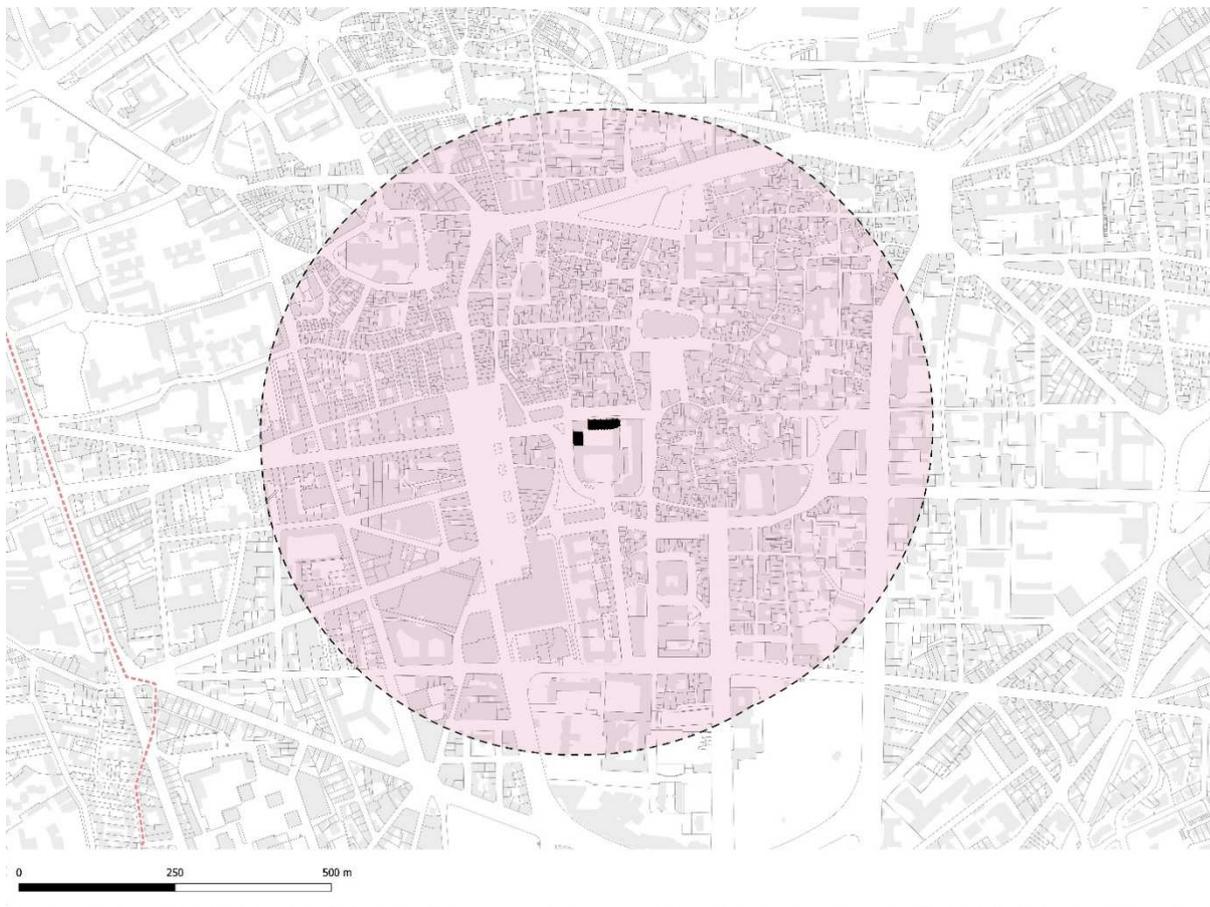


Surface du périmètre actuel : **785 398 m<sup>2</sup> soit 78,5 ha.**

Surface du périmètre proposé : **1 377 799 m<sup>2</sup> soit 137 ha (soit une augmentation de 75,43 %).**

### 13. PDA – CLERMONT-FERRAND – PREFECTURE – CHAPELLE DES CORDELIERS

La carte ci-après rappelle la géométrie et la localisation du périmètre actuel.



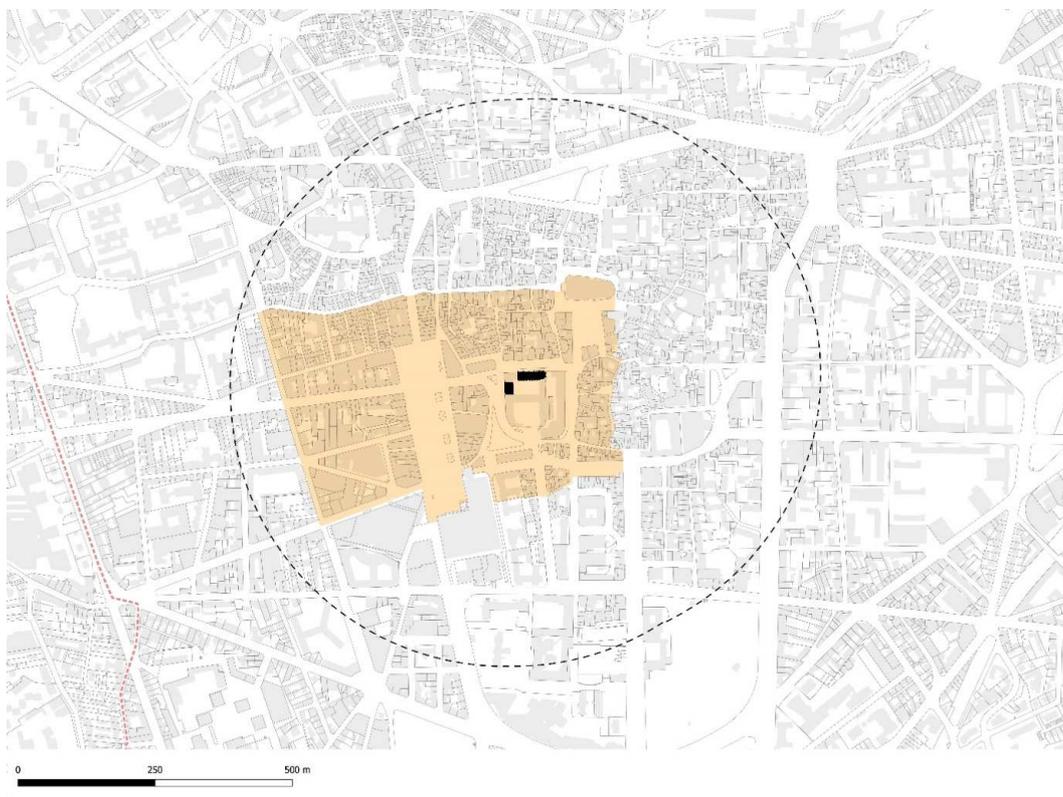
#### Proposition de Périmètre délimité des abords (PDA) :

Le périmètre de protection propose un périmètre resserré autour des deux Monuments historiques. L'ensemble de l'îlot des Cordeliers historique est entièrement pris en compte. Les îlots de la butte et ceux bordant la place de Jaude intégrés au PDA sont ceux présentant une covisibilité directe avec l'Hôtel de la Préfecture et/ou la Chapelle des Cordeliers.

Les limites du périmètre sont ainsi fixées :

- Au **nord** :
  - Sur les rues Saint-Dominique et des Gras, voies importantes du quartier Blatin et de la butte.
  - Le PDA intègre la cathédrale, visible depuis la place Sugny, et avec laquelle la chapelle entretient une covisibilité.
- A l'**est** :
  - L'ensemble de la place de la Victoire et les immeubles qui la bordent.
  - L'ensemble des îlots sur le flanc ouest de la rue de la Treille, qui constituent le fond de perspectives de la chapelle et de la Préfecture depuis la place de Jaude.
- Au **sud** :
  - Les îlots bordant les voies offrant des vues sur les différents monuments sont proposés dans le périmètre. Les limites sont fixées sur des voies afin de faciliter leur lecture.
  - Les vues lointaines sur le clocher de Saint-Eutrope nous invitent à prendre en compte l'ensemble du lotissement bâti autour de la rue du 11 Novembre.

- A l'ouest :
  - Le périmètre est étendu jusqu'aux parcelles de l'institution Sainte-Marie et à la rue Amadéo afin de prendre en compte les perspectives existantes sur la chapelle de l'Hôpital Général.



Surface du périmètre actuel : **887 153 m<sup>2</sup> soit 88,7 ha.**

Surface du périmètre proposé : **224 554 m<sup>2</sup> soit 22,4 ha (soit une réduction de 74,9 %).**